

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise VEOLIA, 21 rue de Saint Front à DOMFRONT (61), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de renouvellement des branchements en plomb, 4 place du Château, rue Marcel Pierre, rue du Gasset, rue des Peupliers, La Perrière, rue du Clouet et rue du Val Vert, du 13 juin 2017 au 13 septembre 2017,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de renouvellement des branchements en plomb, 4 place du Château, rue Marcel Pierre, rue du Gasset, rue des Peupliers, La Perrière, rue du Clouet et rue du Val Vert, l'entreprise VEOLIA est autorisée à occuper le domaine public, du 13 juin 2017 au 13 septembre 2017, sauf dispositions de l'article 6.

ARTICLE 2 - L'entreprise VEOLIA devra réaliser le pré marquage des tranchées en présence d'un représentant des services techniques de la commune de La Ferté-Macé et ceci avant le commencement de tous travaux de terrassement.

ARTICLE 3 - L'entreprise VEOLIA se conformera aux prescriptions des services techniques de la commune de La Ferté-Macé pour la réfection de la tranchée.

ARTICLE 4 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 5 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 6 - Cette autorisation est révoquée si le demandeur n'a pas établi au préalable une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux - décret n°91-1147 du 14.10.1991) et obtenu de réponse favorable.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- L'entreprise VEOLIA

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 12 juin 2017,

Le Maire,

Jacques DALMONT

